



RAPPORT :
LE CAS DE MOURATKHAN TOKMADI



Grâce à l'utilisation de la torture, le CSN force Tokmadi à donner de faux témoignages confirmant qu'il y a 13 ans, il a « commis un meurtre » « à la demande » de l'homme de politique de l'opposition, Moukhtar Ablyazov

La Fondation « Open Dialogue » a été fondée en Pologne en 2009, par l'initiative de Lyudmyla Kozlovska qui en est actuellement présidente. Les objectifs statutaires de la Fondation comprennent la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la légitimité sur les terrains ex-soviétiques. La Fondation attire le plus de son attention sur les plus grands pays de la région : le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine.

La Fondation réalise ses buts par l'organisation des missions d'observation, y compris l'observation des élections et la surveillance de l'état de la protection des droits de l'homme dans la région post-soviétique. Des rapports et des comptes-rendus sont ensuite élaborés et distribués alors parmi les institutions de l'UE, de l'OSCE et d'autres organisations internationales, les ministères des affaires étrangères et des parlements des états membres de l'UE, des centres d'analyse et des médias.

Poutre l'activité d'observation et analytique, la Fondation est active en coopération avec les députés engagés en affaires étrangères, droits de l'homme et relations avec les pays post-soviétiques, afin d'appuyer les processus de la démocratisation et de la libéralisation de leur politique interne. L'activité de la Fondation comprend aussi des programmes d'appui aux prisonniers et aux réfugiés politiques.

La Fondation a des bureaux permanents à Varsovie, à Kyiv et à Bruxelles.

Droits d'auteur : Fondation Open Dialog Foundation, août 2017

00-580 Warszawa

Al. Szucha 11a, local 21

Tél. +48 22 307 11 22

e-mail : odfoundation@odfoundation.eu

www.odfoundation.eu

Pour recevoir de plus amples informations, veuillez nous contacter :

Chef du projet :

Lyudmyla Kozlovska lyudmylakozylovska@odfoundation.eu

Auteurs :

Igor Savchenko igor.savchenko@odfoundation.eu

Lyudmyla Kozlovska lyudmylakozylovska@odfoundation.eu

Rédaction :

Lyudmyla Kozlovska

Source de la photo de couverture : Page Facebook de Tokmadi Mouratkhan

Toute reproduction des documents contenus, dans son ensemble ou en partie, est autorisée, avec la mention de la Fondation Open Dialog Foundation en tant que source

TABLE DES MATIÈRES :

1. INTRODUCTION.....	4
2. LES SERVICES SPECIAUX ONT ARRETE M. TOKMADI ET ENGAGE DES POURSUITES PENALES CONTRE LUI.....	4
3. LA VÉRITABLE RAISON DE POURSUIVRE M. TOKMADI EST DE LE FORCER À DONNER DE FAUX TÉMOIGNAGES SUR « LE MEURTRE DE M. TATISHEV SUR LES INSTRUCTIONS D'ABLYAZOV ».....	6
4. UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE M. TOKMADI, MAINTENU EN DÉTENTION PAR LES SERVICES SPÉCIAUX, A TÉMOIGNÉ À PROPOS DE « L'ASSASSINAT DE M. TATISHEV ».....	6
5. L'ÉPOUSE DE M. TOKMADI A DÉCLARÉ QUE SON MARI ÉTAIT SOUMIS À LA TORTURE DANS LE CENTRE DE DÉTENTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ NATIONALE.....	7
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	8

1. INTRODUCTION

Mouratkhan Tokmadi, un homme d'affaires kazakh important, a été victime de poursuites politiquement motivées de Moukhtar Ablyazov. M. Tokmadi est actuellement détenu à l'établissement de détention du Comité de sécurité nationale du Kazakhstan. **Les services spéciaux forcent M. Tokmadi à donner de faux témoignages confirmant qu'il y a 13 ans, il aurait commis un « meurtre à la demande de M. Ablyazov ».**

L'homme politique de l'opposition Moukhtar Ablyazov que le président Nazarbayev considère comme son ennemi personnel, a été accusé de « détournement de fonds de la Banque BTA »¹. En décembre 2016, le Conseil d'État a reconnu le cas comme politique. 13 collègues et parents de M. Ablyazov ont obtenu l'asile ou une protection subsidiaire dans l'UE et les États-Unis. Interpol enlevé le nom de M. Ablyazov et de plusieurs autres défenseurs dans le cas de la Banque BTA de la liste des personnes recherchées².

Comme le cas de la Banque BTA a été reconnu comme le cas politique, les autorités kazakhes ont commencé à chercher de nouvelles façons pour déclarer M. Ablyazov recherché par l'intermédiaire d'Interpol et de demander son extradition. À cette fin, en plus de crimes financiers, le Kazakhstan a l'intention de charger M. Ablyazov d'autres graves accusations de meurtre. Cette méthode a déjà été appliquée par la Russie dans le cas d'Ioukos (le cas de Mikhaïl Khodorkovsky et Léonide Nevzline).³

Les autorités du Kazakhstan ont arrêté Mouratkhan Tokmadi à cause des accusations de « l'extorsion », un acte commis il y a 12 ans. Dans le centre de détention, les représentants des services spéciaux ont exigé que M. Tokmadi « avoue » avoir « tué » en 2004 Yerzhan Tatishev (l'ex-président de la banque TuranAlem) « à la demande » de Moukhtar Ablyazov. M. Tokmadi a refusé de témoigner, ce que les enquêteurs ont dit. Après cela, deux autres affaires pénales ont été engagées contre lui pour « possession d'armes » et « meurtre », des actes commis il y a 19 ans.

Dans le cas de M. Tokmadi, les services spéciaux kazakhs ont eu recours à des méthodes tout simplement illégales. Comme ceci a été dit par l'épouse de M. Tokmadi, pendant la recherche, effectuée sans avocats, les enquêteurs ont laissé des armes. M. Tokmadi est interrogé en absence d'avocats. Ses avocats sont obligés de retirer les plaintes en vertu de la menace que leur permis d'exercer le droit serait annulé.

La base pour les allégations du « contrat d'assassinat de M. Tatishev » a été le témoignage d'Imankaliyev Beken, membre de la famille de M. Tokmadi. Les services spéciaux ont emmené Imankaliyev hors de sa maison et, probablement, ont utilisé des tortures (à en juger par son état de santé actuel).

Les enquêteurs disent qu'ils vont créer des « conditions insupportables de détention dans le centre de détention » pour Tokmadi s'il refuse de témoigner comme ils le veulent. L'épouse de M. Tokmadi a rapporté comme suit : **« Il y a des signes de torture sur son corps ». Encore, le Bureau du Procureur général a déclaré que Tokmadi «est tombé d'une barre de traction», et qu'il « ne porte pas de plainte ».** Les enquêteurs ont demandé que l'épouse de M. Tokmadi abjure publiquement l'information sur la torture, la menaçant de poursuites criminelles.

2. LES SERVICES SPECIAUX ONT ARRETE M. TOKMADI ET ENGAGE DES POURSUITES PENALES CONTRE LUI

Mouratkhan Tokmadi est un homme d'affaires, un propriétaire de grandes usines de fabrication de différents produits verriers. Ses sites de production (dont le plus grand d'entre eux est KazStroySteklo)

¹ <http://en.odfoundation.eu/a/8092,report-kazakhstan-pursues-former-top-managers-of-bta-bank-in-order-to-obtain-their-testimonies-against-mukhtar-ablyazov>

² Tatiana Paraskevich, Artur Trofimov, Kuanysh Nurgazin, Aleksander Pavlov, Muratbek Ketebayev.

³ INTERPOL a retiré les noms de Khodorkovsky et de Nevzline de la liste, après avoir reconnu leur poursuite comme politique - <http://en.odfoundation.eu/a/8201,the-report-the-reform-of-interpol-don-t-let-it-be-stopped-halfway>

ont effectué à plusieurs reprises des commandes de l'état pour la construction de grandes installations. Président Nazarbaïev a décerné à M. Tokmadi des prix du gouvernement pour un travail de qualité.⁴

En outre, M. Tokmadi est un athlète et jusqu'au décembre 2016, il a dirigé la Fédération kazakhe de triathlon. Après tout cela, Karim Masimov, le Président du comité de sécurité nationale est devenu le chef de la fédération.

Pendant de nombreuses années, les organismes chargés d'application de la loi n'avaient pas d'allégations contre M. Tokmadi lui-même ou son entreprise. L'épouse de M. Tokmadi, Dzhamilya Aimbetova-Tokmadi, affirme que son mari n'a découvert le sujet de la poursuite pénale que **le jour de sa détention, à savoir, le 12 juin 2017.**

Ce jour-là, les forces spéciales armées ont emmené M. Tokmadi hors de l'appartement avec un sac sur sa tête. Des perquisitions ont été effectuées, au lieu de résidence de M. Tokmadi et de ses proches, ainsi qu'à ses usines de production. Des chaînes de télévision pro-gouvernementales ont montré la séquence des activités opérationnelles illustrant le moment de sa garde à vue. Le Comité de sécurité nationale a indiqué qu'une opération spéciale a été réalisée pour neutraliser un groupe criminel organisé.⁵

Le 14 juin 2017, le Tribunal de District de Almalinsky d'Almaty a arrêté M. Tokmadi (récemment, son arrestation a été prolongée jusqu'au 13 septembre 2017⁶). Le 23 juin 2017, la cour a saisi les biens appartenant à M. Tokmadi et à ses proches. La décision a été rendue en absence d'avocats qui n'avaient pas été informés de la date du procès.

Immédiatement après l'arrestation de M. Tokmadi, plusieurs médias pro-gouvernementaux ont commencé à publier les rapports affirmant que, dans les années 1990, il « a été engagé dans le racket » et qu'il « était le chef d'un groupe criminel »⁷.

Au total, **trois affaires criminelles ont été officiellement lancées** à l'encontre de M. Tokmadi :

- Le 13 juin 2017, il est devenu un suspect dans l'infraction de « l'extorsion » (article 194, section 3 du code pénal de la République kazakhe). Selon le récit de l'enquête, en 2005, « agissant en concert avec un groupe de personnes non identifiées », « exprimant verbalement la menace de violence », M. Tokmadi « a acheté illégalement des actions de deux entreprises » de la part de son partenaire en affaires, Serghey Nepropekin. L'opération a été authentifiée (des contrats du 18 octobre 2005 et 1 décembre 2005). Après 12 ans, M. Nepropekin a étiqueté cette transaction en tant qu'une « extorsion ». Dhzamilia Aimbetova-Tokmadi croit que M. Nepropekin a déposé un rapport incriminant son mari en raison de la pression des services spéciaux sur ce dernier. En particulier, selon elle, d'autant plus que jusqu'au mai 2017, M. Nepropekin faisait des affaires avec M. Tokmadi et n'avait pas de plaintes.
- Le 25 juillet 2017, il est devenu un suspect dans le crime de la « possession illégale des armes (article 287, sections 3 et 4 du code pénal de la République kazakhe). Le Bureau du Procureur général a déclaré qu'au cours de la recherche dans l'appartement de M. Tokmadi, « une quantité importante d'armes et de munitions a été saisie ».⁸ Ces éléments auraient été « trouvés » sous un lit d'enfant, dans la cour et dans le sous-sol. L'épouse de M. Tokmadi a déclaré que la recherche a été effectuée en absence d'avocats, et elle a déclaré que les services secrets doivent avoir planté des armes.

⁴ <http://www.altyn-orda.kz/muratxan-tokmadi-provedet-biznes-vstrechu-v-ramkax-proekta-almatinskoj-biznes-associacij/> ; <https://www.youtube.com/watch?v=RnVhl-fj5so>

⁵ <https://www.youtube.com/watch?v=Jdr-jo1eYs&t=4s> ; <http://www.knb.kz/ru/news/specsluzby-obezvredili-krupnuu-opg-v-almaty>

⁶ <https://tengrinews.kz/crime/murathanu-tokmadi-prodili-srok-soderjaniya-pod-strajey-323833/>

⁷ <http://www.ktk.kz/ru/blog/article/2017/06/13/79103/> ; <http://new.ia-centr.ru/experts/zhanar-tulindinova/arest-muratkhana-tokmadi-kriminalnoe-proshloe-politika-ili-biznes/>

⁸ <https://www.facebook.com/GenProkRK/posts/1571614566244715>

- Le 1er août 2017, il est devenu un suspect du crime de « meurtre commis par un groupe de personnes » (article 96, section 2 du code pénal de la République kazakhe)⁹. Les enquêteurs ont déclaré que M. Tokmadi était « impliqué » dans les événements du 19 novembre 1998. Lors de cette journée, trois citoyens kazakhs ont été abattus, ce qui a entraîné la mort d'une personne. L'épouse de M. Tokmadi a signalé que plus tard, elle et son mari n'étaient pas au Kazakhstan. Monsieur Tokmadi, qui était vice-président de la fédération de boxe du Kazakhstan à l'époque, faisait partie de la délégation officielle pour les compétitions en Argentine.

3. LA VÉRITABLE RAISON DE POURSUIVRE M. TOKMADI EST DE LE FORCER À DONNER DE FAUX TÉMOIGNAGES SUR « LE MEURTRE DE M. TATISHEV SUR LES INSTRUCTIONS D'ABLYAZOV »

Monsieur Tokmadi a été arrêté comme suspect dans le cas de « l'extorsion ». Cette infraction n'est pas classée comme particulièrement grave. En dépit de cela, l'équipe d'enquête interministériel du Comité de sécurité nationale, le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Procureur général ont lancé une poursuite criminelle. Il y a de sérieuses raisons d'affirmer que les accusations d'extorsion sont devenues un prétexte à l'arrestation, et à la suite d'accusations de « possession d'armes » et de « meurtre » ne sont qu'un moyen pour augmenter la pression. La vraie raison derrière les poursuites contre M. Tokmadi est différente.

Dzhamila Aimbetova-Tokmadi a signalé que deux jours après l'arrestation de son mari, des inconnus ont communiqué avec elle et transmis un message de l'enquêteur du Comité de sécurité nationale, R. Baymakov : « *Nous n'avons pas besoin de votre entreprise, de vos biens ou de votre mari. Mais vous devez convaincre votre mari de signer tous les témoignages qu'on lui dit de signer. Il devrait dire qu'il y a 13 ans, il a tué M. Tatishev sur instruction de M. Ablyazov* ».

Monsieur Tokmadi a été, à plusieurs reprises, pris hors de sa cellule du centre de détention pour des « conversations » avec l'enquêteur R. Baymakov du Comité de sécurité nationale (sans présence d'avocats). Les conseillers et l'épouse ont observé que, grâce à ces mesures, **les officiers du Comité de sécurité nationale obligent M. Tokmadi à admettre que la mort de Yerzhan Tatishev était un « meurtre » commis « à l'instruction » de l'homme politique de l'opposition, Moukhtar Ablyazov.**

Erjan Tatishev était un ancien président de la banque TuranTalem et, conformément à ce que dit l'épouse de M. Tokmadi, était un ami proche de leur famille. Le 19 décembre 2004, Tatishev est mortellement blessé au cours de la chasse. Il était monté dans la voiture avec son garde du corps et M. Tokmadi. La voiture a frappé une bosse dans la route et l'arme à feu, qui était dans la cabine, a tiré sur Tatishev. À la suite de quatre ans de procès, la cour a conclu qu'il s'agit d'un accident, et a trouvé M. Tokmadi innocent.¹⁰

4. UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE M. TOKMADI, MAINTENU EN DÉTENTION PAR LES SERVICES SPÉCIAUX, A TÉMOIGNÉ À PROPOS DE « L'ASSASSINAT DE M. TATISHEV »

Les services spéciaux citent le témoignage de Beken Imankaliyev, aussi un parent lointain de la famille Tokmadi. Selon Dzhamila Aimbetova-Tokmadi, Imankaliyev a été concierge dans leur maison et qu'il avait toujours de bonnes relations avec leur famille. Cependant, le **13 juin 2017, les services spéciaux ont emmené M. Imankaliyev hors de chez lui, après quoi il a commencé à témoigner contre M. Tokmadi.**

⁹ Le Code pénal dans la lecture de 1997.

¹⁰ <http://www.knb.kz/ru/news/zvali-ego-murka>; <http://www.nomad.su/?a=13-200705180309>

Le 12 juillet 2017, des inconnus ont posté sur YouTube un monologue d'Imanaliyev, dans lequel il parle de M. Tokmadi comme suit : « *Un certain temps, à peu près en 2004, dans l'hiver, il a tué Yerzhan Tatishev... Il l'a tué, comme ils disent, sur le but. Avant l'assassinat de M. Tatishev, il a rencontré Moukhtar Ablyazov. Je m'en souviens. Environ 15 à 20 mètres... C'était dans le centre-ville. Ils ont ri et ont été les deux heureux avec ce qu'ils ont dit. Cela a duré quelques minutes* ». ¹¹ En outre, M. Imankaliyev a utilisé les expressions qui sont caractéristiques pour des enquêteurs : « *C'est la façon dont son organisation criminelle a été créé* », « *il a forcé à transférer la propriété de l'usine à son nom* », « *il a porté des armes, ... cette arme a été saisie de lui* ». Il me semble étrange qu'un concierge se connaisse en détails des transactions de M. Tokmadi, ou qu'il dispose d'information sur les résultats de la recherche dans sa maison.

La vidéo montre que M. Imankaliyev avait du mal à respirer et saisit périodiquement les différentes parties du corps, comme si ses organes internes étaient en difficulté. Dzhamila Aimbetova-Tokmadi prétend que **M. Imankaliyev avait été entièrement en bonne santé jusqu'au moment où il est tombé dans les mains du Comité de sécurité nationale**. Le 7 juillet 2017, la chaîne de télévision pro-gouvernementale KTK a interviewé M. Imankaliyev, qui était à l'hôpital. Il a de nouveau répété son témoignage contre M. Tokmadi. ¹²

Monsieur Imankaliyev est un témoin de l'accusation et il est couvert par le « programme de protection des témoins ». Par conséquent, il ne pouvait que donner des interviews sous le contrôle des organes chargés d'application de la loi.

5. L'ÉPOUSE DE M. TOKMADI A DÉCLARÉ QUE SON MARI ÉTAIT SOUMIS À LA TORTURE DANS LE CENTRE DE DÉTENTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ NATIONALE

Selon l'épouse de M. Tokmadi, les enquêteurs ont dit à son mari qu'il « se retrouvera avec un sursis seulement » s'il « témoigner sur l'assassinat de M. Tatishev sur instruction de M. Ablyazov ». Monsieur Tokmadi a souligné qu'il n'est pas au courant et n'a jamais rencontré M. Ablyazov (qui approuve de même). En réponse, M. Tokmadi a reçu des **menaces** de la part des enquêteurs et des compagnons de sa cellule qui ont dit **qu'ils allaient créer des conditions de détention insupportables pour lui**. À cet égard, les avocats ont déposé une plainte auprès du responsable du centre de détention et le procureur d'Almaty. Après ceci, selon l'épouse de M. Tokmadi, les conseillers ont été soumis à la pression des organes chargés d'application de la loi. Ils ont été menacés d'annulation de leur permis d'avocat s'ils ne parviennent pas à retirer la plainte. ¹³

Le 31 juillet 2017, Dzhamila Aimbetova-Tokmadi a déclaré ce qui suit : « ***J'ai été informé que M. Tokmadi a été torturé tout le week-end et persuadé de témoigner conformément aux exigences du Comité de sécurité nationale. Il y a des signes de torture sur son corps. Cependant, il a été forcé à écrire une déclaration qu'il avait, comme on dit, tombé d'une barre de traction*** ». ¹⁴ Le conseiller a déclaré que le discours de M. Tokmadi était incohérent, et que son comportement était extrêmement non typique pour lui. Sur cette base, l'épouse de M. Tokmadi a exprimé son soupçon que de substances psychotropes ont été ajoutées à l'alimentation de son mari.

Le 8 août 2017, le Bureau du Procureur général a déclaré que « des blessures corporelles étaient dues au fait que M. Tokmadi **est tombé de la barre de traction, les durant la matinée de marche**. » Cela aurait été « confirmé par d'autres détenus et M. Tokmadi lui-même ». Le bureau du procureur a déclaré qu'il était prêt à montrer à la femme de M. Tokmadi une vidéo des caméras de surveillance, où « la chute de la barre de traction a été enregistrée ». Le bureau du procureur affirme également qu'un examen a été

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=eKaSkGe1JDQ>

¹² <https://www.youtube.com/watch?v=SNIV8ThPOYg>

¹³ <https://www.facebook.com/djamilyaa/posts/797183603776688>

¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=AEwcEWEuLVA&t=7s>

effectué à la participation des avocats, et il « n'a pas révélé la présence de substances chimiques dans le corps de M. Tokmadi »¹⁵. Cependant, l'épouse de M. Tokmadi a signalé que, en fait, **les conseillers n'avaient pas été impliqués dans cet « examen »**.

Les conseillers ont reçu des avertissements de la part des enquêteurs que si Dhzamila Aimbetova-Tokmadi ne rejette pas sa déclaration, elle sera « portée à la responsabilité pénale pour parjure ».¹⁶

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il y a des motifs sérieux d'affirmer que le cas de Mouratkhan Tokmadi est politiquement motivé. Avec l'aide de la poursuite pénale de M. Tokmadi, les services spéciaux de Kazakhstan cherchent à fabriquer une nouvelle affaire criminelle contre l'homme de politique de l'opposition, Moukhtar Ablyazov. Afin d'obtenir des témoignages sur la « participation » d'Ablyazov dans le « meurtre », qui a eu lieu il y a 13 ans, les enquêteurs ont recours à la pression, au chantage, aux menaces et même à la torture.

Les mêmes « méthodes de la collecte de preuves » ont été utilisées dans le cas d'anciens collègues d'Ablyazov, Zhaksylyk Zharimbetov et Yerzhan Kadesov. En janvier 2017, les services de sécurité kazakhes ont kidnappé M. Zharimbetov, qui avait obtenu le statut de réfugié en Turquie. Par la suite, il a commencé à témoigner conformément aux vœux des enquêteurs ; dans le témoignage, il a mis en cause M. Ablyazov. En juin 2017, M. Zharimbetov a appelé M. Kadesov dans une prison hongroise, où il a fait l'objet d'un mandat d'extradition. M. Zharimbetov Kadesov a assuré M. Kadesov sur des « garanties de protection au Kazakhstan », s'il confirme l'ensemble de la déposition faite par M. Zharimbetov contre M. Ablyazov. Monsieur Kadesov a immédiatement déclaré à la cour hongroise sa « volonté d'être extradé volontairement » au Kazakhstan (ce qui a été fait il y a plusieurs jours).¹⁷

Au Kazakhstan, les médias pro-gouvernementaux ont publié des déclarations de M. Zharimbetov, qui « a accusé M. Ablyazov ». En ce moment, les médias mettent l'accent sur le cas de M. Tokmadi, diffusent l'information concernant l'implication de M. Tokmadi et de M. Ablyazov dans le meurtre. Ainsi, les autorités cherchent à atteindre des objectifs de propagande, formant une opinion publique négative concernant Tokmadi et M. Ablyazov.

L'épouse de M. Tokmadi craint pour la vie de son mari, qui, par le moyen de la torture, peut être contraint de signer tout témoignage.

Par la présente, nous appelons la communauté internationale à prêter attention à la violation des violations dans le cas de Mouratkhan Tokmadi, et à s'adresser aux autorités du Kazakhstan avec les revendications suivantes :

- Assurer une enquête rapide et impartiale des informations sur la torture à l'égard de M. Tokmadi. Les experts judiciaires indépendants et des représentants de la société civile devraient connaître la véritable nature des blessures subies par M. Tokmadi, et également si ces blessures peuvent être le résultat d'une « chute d'une barre de traction ».
- Publier une vidéo avec la « chute de la barre ». Ceci permettra une évaluation indépendante de la question de savoir si la séquence vidéo n'est pas mise en scène.
- Accorder aux médecins européens un accès à l'établissement de détention du Comité de sécurité nationale à Almaty en vue d'effectuer un examen indépendant de Tokmadi et de lui fournir des soins médicaux appropriés.

¹⁵ <https://www.facebook.com/GenProkRK/posts/1596699190402919> ; https://tengrinews.kz/kazakhstan_news/genprokuratura-otvetila-obraschenie-jenyi-murathana-tokmadi-323901/

¹⁶ <https://www.facebook.com/damilyaa/posts/799215733573475>

¹⁷ <http://en.odfoundation.eu/a/8230,report-hungary-at-the-service-of-the-kazakhstani-dictator>

- Mener une enquête sur l'utilisation de la torture contre Imankaliyev Beken, un proche de M. Tokmandi. Son état de santé s'est fortement dégradé après qu'il a été arrêté par les services spéciaux.
- Arrêter l'intimidation et les pressions exercées sur l'épouse de M. Tokmadi, ainsi que ses proches et les membres de la famille proche. Dzhamilya Aimbetova-Tokmadi, qui dirige l'Association des entreprises françaises, a largement informé au Kazakhstan le cas de M. Tokmadi après quoi les enquêteurs ont commencé à la menacer de poursuites criminelles. Elle a été forcée de quitter le Kazakhstan.
- Il est nécessaire d'éviter que le Kazakhstan déclare l'épouse de M. Tokmadi et d'autres membres de la famille recherchés par Interpol, ainsi que le pays lance une procédure d'extradition éventuelle contre eux.
- Arrêter de pressions exercées sur les conseillers de M. Tokmadi qui font face à des menaces en raison de leurs activités professionnelles.

Tous ceux qui souhaitent soutenir nos demandes sont priés d'aborder les personnes et les institutions suivantes :

Au Kazakhstan :

- B. Yermukhanbetuly, chef de l'enquête interministérielle et du groupe opérationnel du Bureau du Procureur général du Kazakhstan ; E. Kuzembayev, A. Saparov, les enquêteurs du Bureau du Procureur général du Kazakhstan - 010000, Astana, avenue Mangilik El, 14, e-mail : Gp-rk@prokuror.kz, procuror@nursat.kz, tél. : +7 (7172) 30-15-30 ;
- Enquêteur principal du Comité de sécurité nationale du Kazakhstan, R. Baymakov - 010000, Astana, 31/33, rue Kenesary, e-mail : press@knb.kz, tél. : +7 (7172) 761 045 ;
- Les procureurs du Bureau du Procureur d'Almaty, A. Buranbayeva, G. Mirazov, - 050059, Almaty, 189, rue Zheltoksan, téléphone : +7 (727) 265 05 25 ;
- Chef de l'établissement de détention du Comité de sécurité national à Almaty, D. Rakhimov - 050000, Almaty, 70, rue Karasai Batyra ;
- Administration du Président de la République du Kazakhstan - 010000 Astana, 6, rue Mangilik El, la Maison du gouvernement, e-mail : apr@akorda.kz, tél. : +7 7172 74-56-31 ;
- Porte-parole de la République du Kazakhstan, Askar Shakirov - 010000, Astana, Chambre des ministères ; entrée n° 15, e-mail : info@ombudsman.kz, mbudsman@ombudsman.kz, tél. : +7 7172 74 01 69 ;

Contacts internationaux :

- Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Pedro Agramunt - e-mail : pedro.agramunt@senado.es, tél. : +33 88 41 23 41 ;
- Président de l'AP de l'OSCE, Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des affaires humanitaires, Ignacio Sanchez Amor - e-mail : crisrina.casado@gps.congreso.es, tél. : +34 91 390 6919 ;
- Président de la commission des affaires étrangères du Parlement européen David McAllister - 1047 Bruxelles, Belgique, Bât. Altiero Spinelli 05E240, Rue Wiertz / Wiertzstraat 60, e-mail : david.mcallister@europarl.europa.eu, tél. : +32(0)2 28 45323 (Bruxelles), +33(0)3 88 1 75323 (Strasbourg) ;
- Président du Sous-comité sur les droits de l'homme du Parlement européen Antonio Panzeri - 1047 Bruxelles, Belgique, Bât. Altiero Spinelli 11G354, Rue Wiertz / Wiertzstraat 60, e-mail : pierantonio-panzeri@europarl.europa.eu, tél. : +32(0)2 28 45846 (Bruxelles), +33(0)3 88 1 75846 (Strasbourg) ;

- Le Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité de l'Union européenne, Federica Mogherini- 1049 Bruxelles, Rue de la Loi 200, e-mail : federica.mogherini@ec.europa.eu, tél. : +32 2 584 11 11 ; +32 (0) 2 295 71 69 ;
- Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Juan Méndez - Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse, e-mail : Sr-torture@ohchr.org ; fax : +41 22 917 9006.
- Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad al-Hussein, Palais des Nations CH-1211 Genève 10, Suisse, téléphone : +41 22 917 9220 ;
- Assemblée nationale française - 126, rue de l'Université, 75355 Paris 07, e-mail : webmestre@assemblee-nationale.fr, tél. : + 33 / (0)1 40 63 60 00 ;
- Premier ministre français, Édouard Philippe : Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75007 Paris, France, e-mail : edouard.philippe@pm.gouv.fr, sec.edouard.philippe@pm.gouv.fr;
- Commission de contrôle des fichiers d'Interpol – 200 Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, France, e-mail : CCF@interpol.int;